

Si vous n'arrivez pas à lire ce courriel, [Cliquez ici](#)



COMMUNIQUÉ

## Nouvelle offre de suppléments vitaminiques (2<sup>e</sup> envoi)

---

**Montréal, le 16 octobre 2014** – En raison de problèmes techniques, plusieurs personnes n'ont pas reçu le communiqué du 1<sup>er</sup> octobre sur la nouvelle offre de vitamines. Pour cette raison, nous avons choisi de le transmettre une nouvelle fois. Par ailleurs, des précisions ont été ajoutées dans une dernière section suite aux questionnements qui nous ont été adressés au cours des derniers jours.



\* \* \* \* \*

**Montréal, le 1<sup>er</sup> octobre 2014** – La Fondation OLO renouvelle son offre de suppléments vitaminiques qui sera composée des produits suivants : PregVit, PregVit Folic 5 et supplément générique de vitamines et minéraux prénatal/postnatal.

### Des vitamines PregVit pour les « mamans OLO »

La compagnie pharmaceutique québécoise Duchesnay devient le principal partenaire de la Fondation dans la distribution des suppléments vitaminiques aux futures mamans dans le cadre des suivis OLO. Le volume de PregVit que l'entreprise s'est engagée à fournir représente les besoins pour deux ans tels qu'estimés par la Fondation OLO. Ce don exceptionnel sera rendu public d'ici quelques semaines.

Duchesnay fabrique et commercialise deux formules de suppléments vitaminiques prénatals, soit les **PregVit** et les **PregVit Folic 5**. Le supplément prénatal PregVit répond aux besoins en vitamines et minéraux de la plupart des femmes enceintes et présente des caractéristiques intéressantes. Tout d'abord, la formulation des *PregVit* en deux comprimés vise à optimiser l'absorption du fer en séparant le fer du calcium. En outre, la formulation ne contient pas de lactose, de gluten ou de tartrazine et les produits sont certifiés Casher/Passover et Halal ce qui devrait contribuer à la prise de multivitamines chez des mamans qui s'en privait pour différents motifs.

## **Des produits d'ordonnance**

Par leur teneur en acide folique de 1,1 mg et 5 mg respectivement, les suppléments vitaminiques PregVit et PregVit Folic 5 sont des produits d'ordonnance. À titre comparatif, la multivitamine de marque Personnelle, commercialisée par le Groupe Jean Coutu et qui a longtemps été distribuée par la Fondation OLO, renferme 1 mg d'acide folique par comprimé.

Les monographies de ces suppléments prénataux peuvent être consultées sur le site de Duchesnay : [PregVit](#) et [PregVit Folic 5](#).

## **Mise en place d'ordonnances collectives**

Parce qu'un cadre légal doit être observé avant qu'un professionnel de la santé puisse remettre en mains propres un produit d'ordonnances, la Fondation OLO a proposé aux directions d'établissements, le 25 septembre dernier, de mettre en place des ordonnances collectives.

Cette invitation a été faite en conformité avec les précisions préalablement fournies par le MSSS : « En vertu du rôle et des responsabilités du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) des CSSS, ces derniers peuvent adopter des ordonnances collectives nécessaires au bon fonctionnement de leur établissement. C'est également le CSSS qui détermine les personnes habilitées à exécuter l'ordonnance collective en fonction du groupe visé. De façon générale, ce sont les infirmières qui jouent ce rôle. Par ailleurs, les CSSS doivent exercer un contrôle sur les médicaments et définir les modalités de distribution et d'entreposage. C'est par l'entremise des pharmaciens des CSSS que la distribution des produits est assurée. »

La personne qui exécutera l'ordonnance doit non seulement être qualifiée pour évaluer les besoins de la femme enceinte dans le cadre du programme OLO, mais également être membre d'un ordre professionnel qui s'est vu reconnaître le droit d'exercer cet acte réservé.

Fait à souligner, il existe des précédents semblables, car des directions régionales de santé publique et certains établissements ont déjà mis en place des ordonnances collectives afin de permettre l'accès à une multivitamine contenant de l'acide folique pour toutes les femmes enceintes ou en âge de procréer dans le but de diminuer l'incidence des anomalies du tube neural.

## Complément à l'offre des multivitamines PregVit

Étant consciente que l'adoption d'ordonnances collectives se fera de manière progressive, la Fondation OLO a choisi de bonifier son offre de vitamines avec un supplément prénatal générique. Emballé dans un contenant à l'effigie de la Fondation OLO, le supplément est identique à celui que la plupart des grandes bannières pharmaceutiques commercialisent sous leur marque privée.

Contrairement aux vitamines PregVit qui font l'objet d'un don généreux de la part de Duchesnay, la Fondation OLO défraiera les coûts de production et d'emballage du supplément vitaminique générique qui porte son nom. Pour cette raison, une valeur sera attribuée à ces vitamines de la même façon que la Fondation OLO le fait déjà pour le lait, les œufs et le jus d'orange. Le coût a été fixé à 4,45 \$ par pot de 120 comprimés (couvrant les besoins pour 17 semaines), ce qui représente moins de 25 % du prix d'un produit équivalant en pharmacie. Les établissements qui voudront se procurer ce produit pourront honorer leur commande en appliquant le paiement sur le solde de leur crédit PCNP ou de leur crédit Fondation OLO. Il n'en sera pas ainsi pour les commandes de PregVit qui seront sans impact sur les crédits rendus disponibles pour les aliments OLO.

## Dates de reprise des expéditions

L'expédition du supplément générique reprendra dès le lundi **6 octobre 2014**. Les commandes peuvent être placées via le site web de la Fondation OLO. Une validation des commandes en suspens sera faite par Mme Nancy Bourdages auprès des personnes concernées.

Quant aux vitamines PregVit, elles commenceront à être expédiées au **début de l'année 2015**, ce qui laisse quelques semaines aux établissements pour adopter une ordonnance collective et adresser l'ensemble des enjeux légaux. Une communication contenant le détail des informations à transmettre sera envoyée ultérieurement.

## Prochaines étapes

Les responsables OLO sont invitées à suivre de près le cheminement de l'ordonnance collective dans leur établissement afin de permettre à la clientèle OLO de bénéficier rapidement de ces suppléments.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à communiquer avec Mme



Mylène Duplessis Brochu, nutritionniste à la Fondation OLO, 514-849-36-56, poste : 5356

La Fondation OLO vous remercie de votre compréhension et de votre appui dans l'atteinte de cet important objectif qu'est la prise quotidienne d'un supplément de vitamines et minéraux par les femmes enceintes qui en ont le plus besoin.

\* \* \* \* \*

## Le rôle des nutritionnistes

Le cadre législatif qui prévaut actuellement au Québec ne permet pas aux nutritionnistes de faire l'objet d'une ordonnance collective. Cette situation a amené plusieurs nutritionnistes à faire part de leur déception de ne pouvoir remplir une responsabilité qu'elles souhaiteraient être en mesure d'exercer dans le contexte du programme OLO.

La Fondation OLO reconnaît que les nutritionnistes sont des professionnelles de la santé hautement compétentes dans l'évaluation des besoins nutritionnels des futures mères. La méthode Higgins<sup>(MD)</sup>, qui a inspiré l'intervention nutritionnelle OLO, implique d'ailleurs un suivi dispensé par une nutritionniste et c'est sur cette base que son impact a été démontré. Bien que nous n'ayons pas de données précises, nous estimons que les nutritionnistes constituent aujourd'hui plus de la moitié des intervenantes OLO. Cette reconnaissance de la Fondation OLO envers l'expertise des nutritionnistes n'est pas moins importante en regard de la décision de rendre disponible aux futures mamans éligibles au programme OLO un supplément qui est gracieusement offert et qui a la particularité de devoir faire l'objet d'une ordonnance. C'est dans ce contexte que la Fondation OLO se montre très favorable à une plus grande implication des nutritionnistes dans la prescription et la distribution des suppléments vitaminiques aux femmes enceintes qui participent au programme OLO. Nos premiers échanges à ce sujet avec l'Ordre professionnel des diététistes, remontent à plusieurs mois et, comme organisation, nous souhaitons que les démarches entreprises par l'Ordre professionnel des diététistes permettent d'avancer dans cette direction et d'en préciser les exigences, les limites et les modalités.

Si le bien-fondé d'une telle démarche ressort clairement et que nous entendons l'appuyer, il n'en demeure pas moins que dans le contexte actuel, les suppléments vitaminiques doivent être accessibles. Aussi, la Fondation OLO entend travailler de concert avec ses membres que sont les CSSS, lesquels permettent l'accès à toute l'expertise médicale et pharmaceutique requise ainsi qu'à des mécanismes d'encadrement professionnel tels le CMDP, le CII et le CM.

\* \* \* \* \*

Pour information :

Nancy Bourdages, Coordonnatrice du service aux membres

1 888 656-6372 ou (514) 849-3656 (poste 5352)

[membres@fondationolo.ca](mailto:membres@fondationolo.ca)

Ou

Mylène Duplessis Brochu, nutritionniste

1 888 656-6372 ou (514) 849-3656 (poste 5356)

[mdbrochu@fondationolo.ca](mailto:mdbrochu@fondationolo.ca)

[CLIENTS.ADDRESS]